RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

0265

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Saint-Ouen-sur-Seine, le 27/04/26

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Mme Céline ALLÂTRE en qualité de cheffe d'établissement du Lycée français de Prague à compter du 01 septembre 2021 ;

Décide :

Article 1er : Mme *Céline ALLÂTRE* est autorisée à signer le marché de prestation de nettoyage, d'entretien et de fourniture de consommables associés n° n°LFP-2026-02, avec AVEMA Praha s.r.o. au profit du Lycée français de Prague, au titre de sa première période ferme d'une durée d'un an.

Le marché est reconductible pour la même durée dans la limite de 4 ans.
Son montant sur la durée totale s'élève à 13 300 000 CZK HT / 16 093 000 CZK TTC, soit 541 443 € HT / 655 146,03 € TTC (taux de chancellerie de 0.04071).

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

Claudia SCHERER-EFFOSSE